CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

RAPPORT ANNUEL 1995

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

L'**assemblée des délégués** est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégués des **180 organisations membres,** à raison de deux délégués par organisation.

Membres d'honneur

M. Henri Cuttat, ancien chef ECR, Rossemaison
M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
M. Jean Paupe, agriculteur, Saint Ursanne

Le Comité et le Bureau

M. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon, **président***
Mmes Maguy Chapatte, agricultrice, La Chaux, **vice-présidente***
Germaine Monnerat, agricultrice, Courfaivre (*)
MM. Claude André, agriculteur, Beurnevésin*
Bernard Beuret, chef ECR, Corban*
Raymond Cerf, agriculteur, Saint Ursanne*
Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier*
Blaise Oriet, Agro-ing. ETS, Delémont, **secrétaire général***
Jacques Maître, Agro-ing. ETS, Bassecourt, **secrétaire adjoint**(*)
Mmes Rose-Marie Choffat, agricultrice, Coeuve
Fabienne Girardin, agricultrice, Montmelon
Dominique Schaffter, agricultrice, Mettembert
MM. Maurice Altermath, agriculteur, Epauvillers
Alfred Burrus, agriculteur, Boncourt
Jean Chêne, agriculteur, Damvant
Philippe Cortat, agriculteur, Chatillon
Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
Pierre-André Froidevaux, agriculteur, Cornol
Jean-Rodolphe Gerber, agriculteur, Vendlincourt
Vincent Gogniat, agriculteur, Saulcy
Charles-André Huelin, agriculteur, Le Noirmont
Germain Jobin, agriculteur, Les Bois
Frédéric Juillerat, agriculteur, Courfaivre
André Renfer, directeur IAJ, Courfaivre
Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont **

* Membres du Bureau
(*) Membres associés au Bureau et au Comité
** Membre associé au Comité

Suite et fin en page 3 de couverture

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rapport annuel 1995

TABLE DES MATIERES

	Pages
Le mot du président	2
Garder les pieds sur terre	3
1. Procès-verbal de la 20e assemblée	4 - 7
Reflets de la 20e assemblée	8 - 10
2. Rapport d'activité 1995	11 - 28
L'année agricole 1995	11 - 12
La politique agricole fédérale	13 - 15
Politique agricole cantonale	16
Les organisations agricoles	17 - 18
Activité des organes et du secrétariat	19
Au fil de l'actualité	20 - 21
A votre service ...	22 - 23
Assurance maladie - Agrisano	24 - 25
Centrale des blés	26
Centrale des oléagineux	27
Des raisons d'espérer (conclusion)	28
3. Programme d'activité 1996	29
4. Comptes 1995 et budget 1996	30 - 31
Bilans	32
Contributions professionnelles en 1995	33
Fonds de solidarité, exercice 1995	33
Rapport de vérification des comptes	34
5. Paiements directs et divers	35 - 36

- * -

Le mot du président

"Agriculture 2002" donne un coup d'accélérateur à la politique agricole suisse. L'avenir passe par plus d'économie de marché tout en préservant encore mieux l'environnement. C'est l'équation exigeante qui est proposée pour sortir de l'impasse actuelle : des prix qui encouragent les consommateurs à s'approvisionner à l'étranger, des productions qui ne trouvent plus de clients. Les paiements directs sont censés rendre cette équation possible. Dans ce sens, "Agriculture 2002" est cohérente : elle laisse davantage de marges de manoeuvre, mais comporte aussi plus de risques. Elle revitalise donc l'esprit d'entreprise. Cependant, une transition si importante ne s'opère pas sans difficultés. Les mailles du filet de sécurité paraissent trop lâches aux agriculteurs et suscitent une certaine méfiance.

On comprend que la baisse des prix (ou même leur effondrement pour le bétail de boucherie), compensée seulement partiellement par les paiements directs suscite de l'inquiétude, voire du désarroi et de la colère chez les paysans. La Chambre d'agriculture s'est beaucoup investie pour alerter les pouvoirs publics sur la situation agricole et demander un ralentissement du processus de réforme.

L'assainissement du marché de la viande passe par une protection fiable à la frontière et par une réduction de l'offre. Le surendettement doit enfin être effectivement abordé. L'Etat doit conserver des instruments permettant de dissuader les abus. Pour leur part, les agriculteurs doivent porter une attention particulière à la rationalisation et à la réduction des coûts.

La concrétisation de ces mesures renforcera les perspectives d'avenir pour l'agriculture et rendra confiance au monde paysan. En fin de compte, une agriculture plus compétitive et ***durable*** *devrait résulter de cet effort d'adaptation; une agriculture qui sera aussi mieux intégrée dans la société moderne.*

Claude Ackermann

Garder les pieds sur terre

Ah mes amis, quel chambardement ! En politique agricole, les réformes s'ajoutent aux réformes; les prix baissent, les paiements directs compensent en partie, mais sur d'autres bases. Certains gagnent, d'autres perdent; parfois les perdants d'aujourd'hui sont les gagnants de demain, et réciproquement. L'adaptation de notre politique agricole fait un peu songer à la libéralisation des économies planifiées d'Europe centrale -toute proportion gardée-.

Dans ce contexte, la tâche des responsables d'organisations n'est pas plus aisée que celle des paysans. Nous sommes souvent entre le marteau et l'enclume. Les analyses globales ne cernent pas toujours les situations individuelles, ce qui ajoute à la difficulté de faire comprendre ce qui se passe. Nous devons aussi cultiver un état d'esprit positif et constructif, qui heurte parfois des vécus particulièrement difficiles.

Notre champ d'action est l'agriculture jurassienne dans sa globalité : sans ignorer les situations particulières, nous ne pouvons orienter notre action en fonction de cas particuliers. Nous nous devons également d'informer clairement et objectivement les paysans. Dans ce contexte, nous croyons que la réforme en cours est nécessaire pour assurer l'avenir d'une agriculture productive et durable. Cependant, elle doit être mieux coordonnée avec l'évolution générale de l'économie suisse et proposer des garanties et des compensations fiables (protection à la frontière, compensations financières, marges de manoeuvres).

Dans ce processus et malgré les difficultés actuelles, l'agriculture jurassienne est mieux lotie (ou moins mal, diront les pessimistes) que celle de beaucoup d'autres cantons. Si nous savons nous adapter intelligemment -et pour cela, il faut un état d'esprit positif-, notre agriculture sortira de l'épreuve renforcée et mieux intégrée.

Blaise Oriet

1. PROCES-VERBAL de la 20e assemblée générale des délégués du 3 mars 1995 à 13 h 00 à Courtemelon

---

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
2. Désignation de scrutateurs
3. Procès-verbal de la 19e assemblée des délégués à St-Ursanne
4. Rapport présidentiel et rapport d'activité
5. Comptes 1994 et rapport de vérification
6. Budget 1995

6bis Election complémentaire au comité

7. Programme d'activité 1995
8. Divers et propositions individuelles.

Après la partie administrative, M. Hans Burger, directeur de l'OFAG, présente une conférence sur le thème : "la politique agricole en plein mouvement".

---

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 25, après une prestation appréciée de la Chorale "Chante ma terre", le président Claude Ackermann ouvre cette 20e assemblée en remerciant l'Institut agricole pour son accueil et en saluant les délégués et de nombreux invités, parmi lesquels MM. J.-F. Kohler, président du Parlement, J.-F. Roth, ministre de l'économie, H. Burger, directeur de l'OFAG, H. Cuttat, L. Fleury et J. Paupe, anciens présidents et membres d'honneur, Mme M.-M. Prongué et MM. N. Carnat, A. Schweingruber et G. Theubet, députés aux Chambres fédérales, MM. A. Renfer, G. Quenet et J.-M. Aubry, responsables des services de la Division de l'agriculture, Mmes et MM. les députés au Parlement cantonal, ainsi que les représentant(e)s d'organisations agricoles fédérales, romandes et cantonales, les membres de la commission agricole de l'ADIJ qui ont créé la CJA, les anciens membres du comité et

et du bureau de la CJA et les représentants de la presse.

Le président donne la parole au président du Parlement et au représentant du Gouvernement, qui adressent un chaleureux message à la CJA à l'occasion de son anniversaire (voir les reflets ci-après).

Après avoir annoncé la présence de 161 délégués représentant 110 organisations membres, le président déclare l'assemblée ouverte et soumet l'ordre du jour, avec l'adjonction d'un pt 6bis : "Election complémentaire au comité". L'ordre du jour ainsi complété est accepté.

2. Désignation de scrutateurs

MM. Henri Migy, Werner Müller, Joseph Willemin, Pierre Wüthrich (Courrendlin) et Pierre Wüthrich (Courtételle) sont désignés.

3. Procès-verbal de la 19e assemblée des délégués à St-Ursanne

Ce procès-verbal, qui figure aux pages 3 à 9 du rapport annuel 1994 est accepté tacitement, avec remerciements à son auteur, M. B. Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1994

Pour les thèmes principaux des rapports, on se référera aux reflets rapportés ci-après.

Rappelant que les collaborateurs du secrétariat sont au service de la Chambre d'agriculture depuis 20 ans (B. Oriet), 15 ans (Mme C. Girardin) et 10 ans (J. Maître), le président les remercie pour leur engagement et leur fidélité.

Ces rapports ne suscitent aucune discussion.

5. Comptes 1994 et rapport de vérification

Présentés aux pp. 20 à 23 du rapport annuel, les comptes sont commentés par le secrétaire général, qui répond à une question concernant les contributions des non-producteurs de lait. Après lecture du rapport de vérification par M. B. Seeger, les comptes 1994 sont approuvés sans avis contraire.

6. Budget 1995

Ce budget figure aux pp. 20 et 21 du rapport. Il prévoit un déficit de quinze mille francs et comprend pour la première fois la gérance de l'Ajapi.

Ce budget ne suscite aucune question et est accepté à une majorité évidente.

6bis Election complémentaire au comité

Suite au changement de directeur à l'Institut agricole et attendu qu'il s'agit d'une représentation liée à la fonction, M. André Renfer est proposé en remplacement de M. Pol Donis. Après que le président eut remercié l'ancien directeur pour sa collaboration, l'assemblée entérine par acclamation la désignation de M. Renfer comme nouveau membre du comité.

7. Programme d'activité 1995

Le programme d'activité 1995 est proposé à la page 25 du rapport annuel. Il est commenté par le secrétaire général et accepté sans remarques par l'assemblée.

8. Divers et propositions individuelles

L'assemblée paraissant attendre impatiemment la conférence du directeur de l'OFAG, ce point n'est pas utilisé.

Le président remercie l'Association des paysannes jurassiennes pour son don de Fr. 500,- à l'occasion du 20e anniversaire de la CJA, ainsi que la BCJ pour son livre-cadeau. Il félicite et remercie la Chorale "Chante ma terre", par sa présidente Mme Rita Cortat et par son directeur, M. Joliat.

Après un intermède musical, le président présente le conférencier, M. Hans Burger, 50 ans, ingénieur agronome, docteur en économie agraire, Bernois d'origine et Fribourgeois d'adoption, fondateur de l'ASVNM et qui a succédé à M. Piot à la tête de l'Office fédéral de l'agriculture depuis le 1er juillet 1992.

La conférence de M. Burger dure une demi-heure (voir les reflets ci-après) et suscite une abondante discussion, portant notamment sur les questions suivantes :

- interdiction des apports d'azote sur les pâturages communaux;
- répercussion des baisses de prix sur les filières amont et aval;
- répartion régionale des productions dans la nouvelle politique;
- réduction des coûts de production et de mise en valeur;
- comment concilier les contraintes écologiques et la compétitivité;
- contingent laitier supplémentaire lors de l'achat de bétail en montagne;
- la TV s'attarde complaisamment sur la soi-disant faillite de la filière fromagère suisse; influence sur la votation du 12 mars.

Le conférencier répond à toutes les questions, expliquant le point de vue de l'OFAG, dont la mission et l'objectif sont d'assurer l'avenir de l'agriculture suisse.

Le président remercie chaleureusement M. Burger pour sa présentation et pour son engagement en faveur de l'agriculture. Il invite toute l'assistance à se rendre au réfectoire pour une collation offerte.

M. Claude Ackermann conclut cette journée en rappelant l'importance échéance du 12 mars prochain et en formant des voeux pour l'agriculture. Il lève l'assemblée à 16 h 20.

Le secrétaire : Blaise Oriet

Voir aussi les reflets ci-après.

L'homme n'est heureux que de vouloir et d'inventer.

Alain

Rien n'est plus dangereux qu'une idée, quand on n'a qu'une idée.

Alain

REFLETS DE LA 20e ASSEMBLEE DES DELEGUES

C'est en présence de plus de 250 personnes, dont 161 délégués représentant 110 organisations membres, que s'est déroulée vendredi dernier, à Courtemelon, la vingtième assemblée générale des délégués de la Chambre jurassienne d'agriculture. Les points forts de cette assemblée-anniversaire sont évoqués ci-dessus. On doit y ajouter la prestation de la chorale et le succulent buffet préparé par la cuisine de l'Institut agricole et offert à tous les participants au terme de l'assemblée.

Forte d'une quarantaine de choristes, paysannes et paysans costumés, la chorale «Chante ma terre» a ouvert l'assemblée et a marqué l'intermède entre la partie administrative et la conférence du chef de l'OFAG. Présidée par Rita Cortat et excellemment dirigée par M. Joliat, cette chorale fait vibrer à chaque fois la corde de notre fierté paysanne par la qualité de ses productions. Rappelons que la chorale «Chante ma terre» donnera concert le 8 avril prochain en la halle de gymnastique de Cornol.

DE CHALEUREUX MESSAGES

Dans une halle fleurie, décorée aux couleurs du «3 x oui le 12 mars» et arborant les drapeaux du Jura, de la Suisse et de l'Europe, les représentants des autorités jurassiennes ont adressé de chaleureux messages des félicitations, de remerciements et de vœux à la chambre d'agriculture pour son action en faveur de la promotion de l'agriculture jurassienne.

Tous les intervenants ont également vivement défendu le triple «oui» pour le 12 mars prochain.

Jean-François Kohler, président du Parlement, a notamment relevé que l'agriculture suisse vit à l'heure des efforts et de l'adaptation, que nul ne saurait remettre en cause l'importance et le rôle de l'agriculture, tout en considérant que le vaste chantier des réformes en cours est à la mesure de la valeur des hommes et des femmes de la terre et aussi à la mesure de l'intérêt commun.

Quant à Jean-François Roth, ministre de l'économie, dont c'était la première intervention officielle devant une assemblée paysanne, il a estimé que la chambre d'agriculture avait su prendre la mesure de son temps, louant l'esprit d'ouverture et de coopération de l'organisation faîtière des paysans jurassiens, qui a favorisé la remarquable progression de notre agriculture. Le nouveau ministre de l'agriculture considère qu'avec ses structures professionnelles et l'appui de l'Etat, la paysannerie jurassienne relèvera avec succès les défis de l'avenir.

LES RAPPORTS

Le président Claude Ackermann a rappelé les étapes qui ont conduit à la création de la Chambre d'agriculture du Jura au début de 1975, soulignant la clairvoyance des responsables de l'époque et remerciant les membres du groupe de travail de l'ADIJ (Association pour la défense des intérêts du Jura) emmenés par Henri Cuttat et Robert Frund, qui ont réussi à doter l'agriculture d'une structure unitaire à une époque particulièrement mouvementée de l'histoire jurassienne.

Le président a aussi évoqué diverses questions de politique agricole fédérale et cantonale avant de conclure par un plaidoyer convaincant sur les enjeux du 12 mars prochain.

Quant au secrétaire général de la CJA, il a notamment relevé les questons suivantes:

— le danger pour l'harmonie confédérale d'une politique agricole de plus en plus conçue exclusivement en allemand: la non-traduction du rapport Lehmann est particulièrement inadmissible, mais ce n'est

qu'un exemple d'une pratique de plus en plus courante;
— les décisions fédérales du 15 février dernier pénalisent particulièrement l'agriculture jurassienne: le traitement des pâturages notamment est mal réglé par les nouvelles dispositions;
— les paysans se posent des questions sur les pratiques du Service cantonal des contributions: dans de nombreux cas, les taxations fiscales s'écartent, parfois très fortement, des données comptables, comme si l'on suspectait systématiquement la fiabilité de ces données. La chambre d'agriculture poursuivra le dialogue avec les instances cantonales afin d'établir un climat de meilleure confiance réciproque.

Blaise Oriet a aussi brossé une brève rétrospective des vingt années de la chambre d'agriculture, considérant que pour l'avenir, c'est moins les événements eux-mêmes que l'état d'esprit qui importera.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Les comptes 1994 et le budget 1995 de la CJA sont déficitaires. La réduction intempestive des indemnités de l'OFAG pour la gestion des centrales (blés et oléagineux) est la cause principale de cette situation.

Le programme d'activités 1995 est particulièrement étoffé avec notamment la maîtrise de la gérance de l'AJAPI, la réforme du système d'assurances collectives, l'équipement informatique du secrétariat, la mise en œuvre du programme cantonal «Avenir de l'agriculture jurassienne», le suivi de la politique agricole fédérale et la participation au mouvement général de réforme des structures professionnelles.

L'assemblée a encore entériné le remplacement au comité de Pol Donis par André Renfer, respectivement ancien et nouveau directeur de l'Institut agricole.

EXPOSÉ DE HANS BURGER

On se rendait compte que l'assemblée attendait impatiemment la conférence du chef de l'Office fédéral de l'agriculture, qui s'exprimait publiquement pour la première fois «ès qualité» dans le Jura.

Nous n'allons pas résumer cette conférence, intitulée «la politique agricole en plein mouvement» et à travers laquelle M. Burger a rappelé les objectifs, les principes et les principales étapes de la réforme en cours. Nous nous en tiendrons à quelques impressions. Hans Burger a insisté sur les points suivants:

— l'avenir de la production agricole suisse passe une production ménageant l'environnement (de type PI ou «bio»); les paysans doivent assurer la crédibilité de ces modes de production, ce qui implique aussi que les prescriptions soient «modérées»;
— la réforme de toute la filière agricole (la production, mais aussi l'amont, l'aval, les structures d'appui) est indispensable et requerra des efforts d'adaptation de tous les acteurs. Cette réforme est la condition du maintien d'une agriculture en Suisse.

Le chef de l'OFAG a eu l'impression que l'agriculture jurassienne est prête à relever ces défis. Pour l'anecdote, il a relevé que c'est la première fois qu'il s'exprimait devant une assemblée paysanne suisse sous le drapeau européen! L'assemblée a été favorablement impressionnée par la personnalité du chef de l'OFAG et par la cohérence du message délivré.

En résumé, nous avons assisté à une assemblée sereine, marquée par un état d'esprit positif. C'est de bon augure pour l'avenir.

BLAISE ORIET

A LA TABLE DU COMITÉ, on reconnaît notamment de gauche à droite Hans Burger, Jean-François Roth, Jean-François Kohler, Blaise Oriet, M. Chapatte et Claude Akermann.

LA CHORALE «Chante ma terre en action».

HANS BURGER.

UNE VUE DE L'ASSEMBLÉE.

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1995

L'année agricole 1995

Pour l'agriculture, 1995 peut être qualifiée d'"année difficile", notamment sur le plan de la politique agricole et des prix, avec l'échec du paquet agricole du 12 mars et la chute massive des prix du bétail de boucherie.

Situation générale

La reprise économique amorcée en 1994 a fait long feu en 1995. L'importante surévaluation de notre monnaie porte préjudice à une économie largement tributaire des échanges internationaux. L'inflation paraît maîtrisée, puisqu'elle est restée en deça des 2 % malgré l'introduction de la TVA. Après une embellie en début d'année, la courbe du chômage s'est à nouveau infléchie vers la hausse. La précarité affecte de nombreux secteurs de notre économie et n'encourage pas la consommation. On estime que la reprise sera plus lente et plus progressive que prévu.

La force du franc suisse affecte aussi beaucoup l'agriculture, en accentuant artificiellement nos handicaps de prix par rapport à l'étranger et en favorisant le tourisme alimentaire transfrontalier. Par contre, la maîtrise de l'inflation et la baisse des taux d'intérêts sont des facteurs positifs pour l'agriculture.

Météo

L'année 1995 a été marquée par une alternance entre le chaud et le froid. Un hiver particulièrement enneigé et un printemps humide et froid ont cédé la place à un été chaud, suivi d'un début d'automne pluvieux et froid. L'exceptionnel été indien a favorisé la mise en place des emblavures d'automne et une teneur en sucre élevée des raisins et des betteraves. En résumé, on peut dire que les conditions météorologiques ont été relativement favorables à l'agriculture en 1995.

Productions et rendements

La production laitière et la production de viande bovine se sont légèrement accrues en 1995. En production végétale, les céréales et les oléagineux ont fourni de bons rendements. Pour le Jura, la récolte de panifiables surpasse même le record de 1989, grâce à une extension des emblavures. Les moissons se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Les betteraves ont fourni de plus petites quantités, mais une teneur en sucre élevée. Le rendement du maïs a été moins bon que ces dernières années alors que les pommes de terre ont produit encore moins que l'année précédente, soit la plus faible récolte depuis 1939.

Prix et revenus

Les prix des céréales panifiables et fourragères ainsi que ceux des betteraves ont baissé en 1995. Mais ce sont surtout les prix du bétail de boucherie qui ont causé d'importantes pertes, qui ont affecté aussi le secteur de l'élevage. Déjà bas, les prix des porcs se sont effondrés dès la mi-été jusqu'à Fr. 3,20 par kg, soit le niveau d'il y a trente ans ! Dans le secteur bovin, particulièrement important pour le Jura, les prix ont régressé au cours des mois pour atteindre des niveaux très bas en fin d'année (Fr. 4,-/kg PM pour les vaches A2/A3, soit la moitié du prix indicatif !!). Les pertes de revenu pour l'agriculture se chiffrent en centaines de millions de francs. Cette situation, due en partie à des importations frauduleuses et au tourisme transfrontalier, a suscité de vives réactions paysannes, dont plusieurs manifestations à l'encontre des grands distributeurs, notamment.

La résultante de tous ces effets est une accentuation de la baisse du revenu agricole. On estime que cette baisse est d'env. 5 % en 1995 et d'au moins 30 % depuis 1989 malgré les paiements directs. La situation du revenu agricole est préoccupante. Une pause dans les baisses de prix et une amélioration du marché de la viande sont indispensables.

La politique agricole fédérale

Requêtes paysannes. Le 15.2.1995, le Conseil fédéral communique ses décisions sur les requêtes paysannes. Les contributions écologiques sont augmentées, notamment pour la PI (de 400,- à 700,- Fr. pour les terres assolées et de 100,- à 200,- Fr. pour les autres surfaces). Par contre, les pâturages ne sont plus imputés qu'à 50 % pour les PD. Les prix des betteraves et des céréales sont réduits et d'autres contributions sont diminuées (extenso), voire supprimées (contrib. compensatoires, contrib. à l'élimination). L'amélioration nette est faible et dépendra surtout de l'extension de la production intégrée.

Votations du 12 mars. En Suisse, les trois objets agricoles sont rejetés, l'art. constitutionnel sur l'agriculture par 50,8 % de "non" et 16 Etats, la révision de l'arrêté laitier par 63,4 % de "non" et les contributions de solidarité par 66,4 % de "non". Avec Fribourg et Vaud, le Jura est l'un des cantons à avoir accepté les trois objets, avec resp. 68,6 % , 57,5 et 57,7 % de "oui".

Orchestrée par la Chambre d'agriculture, la campagne a été bien menée dans le Jura, avec l'appui de nombreuses organisations et personnalités. Comme d'habitude et comme prévu, les opposants (distributeurs, milieux écologistes et de "gauche") se sont souvent laissés emporter par les facilités démagogiques. Le rejet de ces objets a provoqué un certain traumatisme dans le monde paysan et a servi d'argument au Conseil fédéral pour accélérer le rythme de la réforme agricole.

Actuellement, un nouveau projet d'article constitutionnel sur l'agriculture est sous toit; il s'agit d'un contre-projet à l'initiative "Paysans et consommateurs", qui sera soumis au peuple et aux cantons cette année. Dans cette période de réforme profonde de notre politique agricole, l'agriculture a besoin d'un cadre constitutionnel garantissant certains principes. Le nouveau projet (un peu plus écologiste que le précédent) est jugé acceptable par l'agriculture, sans plus.

Gatt/OMC : le référendum contre l'Uruguay-Round du Gatt n'ayant pas été utilisé, la Suisse a pu adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui remplace le Gatt. Elle perd ainsi le statut particulier dont elle jouissait pour l'agriculture au sein du Gatt. Ces modifications ont requis l'adaptation de nombreuses lois, notamment dans le domaine agricole. L'application de la première tranche des concessions prévue par l'Uruguay-Round dès le 1.7.1995 a contribué à la destabilisation du marché indigène de la viande, notamment dans le secteur des porcs (importations supplémentaires selon la clause "d'accès minimal au marché").

Agriculture 2002. La grande affaire de politique agricole en 1995 fut cependant la préparation d'une réforme totale de la loi sur l'agriculture, projet connu sous le nom de "Politique agricole 2002". Le projet a été mis en consultation au mois d'octobre. Il prévoit notamment une libéralisation poussée des organisations de marché agricoles qui ont été progressivement mises en place après la guerre.

Le modèle général correspond à peu près à celui que nous connaissons dans le secteur du bétail de boucherie (avec des variantes selon les productions). Cette comparaison ne laisse pas d'inquiéter lorsque l'on observe ce qui se passe aujourd'hui pour le bétail de boucherie. Cependant, comparaison n'est pas nécessairement raison. Tout dépend en fait de la fiabilité de la protection à la frontière : le niveau de protection permis par l'OMC est suffisant, encore faut-il qu'il puisse être appliqué et contrôlé. Si la protection à la frontière est fiable, le marché indigène s'oriente selon la loi de l'offre et de la demande. Pour autant que l'offre soit adaptée, le niveau des prix devrait tendre vers le niveau de protection à la frontière.

Moyennant certaines améliorations, le projet "Politique agricole 2002" est jugé plutôt positivement par les organisations professionnelles. Il vise à assurer à l'agriculture un avenir qui ne soit pas fondé que sur les paiements directs.

Décisions fédérales pour 1996

Les décisions du Conseil fédéral sur l'agriculture sont tombées à fin janvier. Le lait baissera de 10 ct/kg dès le 1er mars, les céréales panifiables et fourragères ainsi que les betteraves verront leur prix baisser également d'env. 10 %. En contrepartie, on note une augmentation -provisoire- de 1.500 Fr de la contribution par exploitation, une augmentation des contributions pour la PI et une extension des cultures de betteraves sucrières. Les pâturages seront comptés à 100 % pour les mesures selon l'art. 31b et à 65 % pour l'art. 31a. Bien que les contributions d'estivage aient été relevées, le problème des pâturages communautaires reste entier.

Pour le Jura pris globalement, l'augmentation des contributions compensera les baisses de prix (sans imputer le secteur du bétail de boucherie, dont l'amélioration dépend d'autres mesures). Cela tient surtout à la réhabilitation des pâturages et à l'augmentation sensible du nombre d'exploitations pratiquant la PI (env. 940 en 1996 contre 636 en 1995). Cependant, pour un bon tiers de nos exploitations (celles qui ne sont pas en PI, les exploitations de cultures et celles qui disposent d'un contingent laitier élevé), la perte sera sensible en 1996 par rapport à 1995. Presque toutes les exploitations perdront si le marché du bétail ne se rétablit pas.

Pour améliorer la situation, on peut formuler les recommandation suivantes :

- toutes les exploitations jurassiennes en PI dès 1997;
- réduire l'offre de bétail pour favoriser un remontée des prix;
- réduire les charges (une étude de la Vulg montre que les charges de structures se sont sensiblement accrues en 1993 et en 1994, malgré la baisse des intérêts);
- mieux mettre à profit certaines possibilités de la nouvelle politique: réorienter certaines productions, etc.

Politique agricole cantonale

Les rapports entre les instances agricoles du Canton et la Chambre d'agriculture sont fréquents et peuvent être qualifiés de "bons". Les deux séances de concertation annuelles avec la Division de l'agriculture permettent de faire le tour des problèmes et de s'accorder sur les grandes orientations souhaitables. La conférence de coordination se réunit cinq fois l'an; elle permet notamment de faire avancer certains dossiers, de se répartir les tâches, de mieux s'informer mutuellement, voire de réfléchir ensemble sur les meilleurs moyens de servir les intérêts de l'agriculture jurassienne. Enfin et surtout, la participation du chef de l'ECR au bureau de la CJA représente une forme particulièrement suivie et efficace de collaboration.

Parmi les nombreuses questions agricoles traitées relevant principalement des compétences cantonales, mentionnons les suivantes :

- coût et financement des améliorations foncières;
- application souple de la loi sur l'aménagement du territoire, de la loi sur la protection des eaux et de la loi sur la protection des animaux; cela signifie qu'il s'agit de tenir compte de la situation financière de l'agriculture et des restrictions budgétaires dans l'application de ces normes;
- moyens d'empêcher l'apport de boues d'épuration extérieures au Canton;
- application de la LDFR;
- révision des valeurs officielles;
- remplacement d'un membre de la Commission des crédits agricoles;
- ordonnance sur les commissions cantonales d'experts;
- fiscalité agricole;
- réponses à diverses consultations fédérales; etc.

La mise en oeuvre des décrets d'application de la loi sur le développement rural est également à l'ordre du jour de la collaboration sur le plan cantonal.

Les organisations agricoles

La réforme fondamentale de la politique agricole n'affecte pas que les agriculteurs, mais aussi leurs organisations. Pour s'en convaincre, il suffit de voir comment les fédérations agricoles (fenaco) et les fédérations laitières (Toni, notamment) se sont restructurées. Ces adaptations ne se font d'ailleurs pas sans douleur, notamment pour les fédérations laitières, confrontées à une concurrence acharnée dans un secteur où les surcapacités étaient patentes.

Union suisse des paysans. Après deux années de consultations et de palabres, l'USP est enfin parvenue à réviser ses statuts en 1995. Dans la représentativité, le poids des organisations cantonales (Chambres d'agriculture) est accru, mais à terme, cela implique aussi un nouvelle répartition des cotisations. Le Grand comité est remplacé par une Chambre suisse d'agriculture comptant cent membres. Les secteurs des prestations de services ont été rendus plus autonomes et devront couvrir leurs frais. Toutefois, l'adage "la montagne a accouché d'une souris" pourrait s'appliquer à cette réforme de l'USP puisqu'au départ, on espérait regrouper les grandes organisations suisses. Cette idée n'étant pas "mûre", on a dû se contenter d'améliorer la concertation et la collaboration.

A travers la représentation au comité directeur notamment, la CJA participe activement aux tâches de l'USP. L'organisation faîtière de l'agriculture suisse est de plus en plus critiquée pour son "manque de punch". Bien que cette critique ne soit pas dénuée de tout fondement, il faut voir aussi que le suivi des volumineux et complexes dossiers agricoles, à tous les niveaux, est un moyen particulièrement efficace de défendre les intérêts paysans, même si cette forme d'action n'apparaît guère sur la place publique. Relevons aussi que l'USP est plus présente en Suisse alémanique (à travers les média, la presse agricole, d'autres actions) qu'en Suisse romande. Nouveaux services : dans les relations publiques et l'assurance-maladie -Agrisano-, notamment.

Agora. Ce nouveau sigle dans le paysage agricole (Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture) recouvre en fait l'ancienne FSAR, qui, elle aussi, a modifié ses statuts et changé de nom. AGORA se veut une fédération des organisations professionnelles romandes. Non seulement elle organise les examens de maîtrise, mais coordonne diverses activités sur le plan romand, que ce soit en politique agricole (conférence des directeurs des Chambres d'agriculture), en production intégrée (création de la PIOCH : "PI de l'Ouest de la CH", en relations publiques (création d'AGIR, "Agence d'information romande agricole") ou dans d'autres domaines (p. ex. la Charte du Gruyère). L'agence AGIR remplace le CRIA et développera aussi ses activités dans les relations publiques, voire dans le marketing. Félicitations et remerciements à Mathilde Jolidon, qui a accepté de présider cet organisme romand, pour la bonne cause.

En matière de défense professionnelle, l'USP et Agora sont les principaux relais de la Chambre jurassienne d'agriculture. Ces relais prennent de plus en plus d'importance pour assumer efficacement notre mission. Dans cet ordre d'idées, rappelons encore notre participation à l'hebdomadaire AGRI, dont la CJA est co-propriétaire.

Sur le plan jurassien, la Chambre d'agriculture s'efforce de jouer son rôle d'organisation faîtière, sans empiéter toutefois sur les prérogatives des autres organisations ni se substituer à elles. La collaboration particulière avec les Sociétés régionales d'agriculture et l'Association des paysannes jurassiennes -représentées au bureau- a fait ses preuves.

Face aux défis auxquels sera confrontée une agriculture plus libéralisée, on peut se demander si une restructuration des structures d'appui à l'agriculture (Vulg, Chambre, autres) ne serait pas souhaitable chez nous également. Pour sa part, la Chambre d'agriculture est ouverte à toute solution permettent d'améliorer l'efficacité de ces structures professionnelles.

Activité des organes et du secrétariat

Mille neuf cent nonante-cinq fut une année particulièrement exigeante pour la Chambre d'agriculture. En tant qu'organisme représentatif, nous nous efforçons de traiter la plupart des dossiers dans le cadre de nos organes, ce qui implique une sollicitation importante du comité et surtout du bureau. A ces séances internes s'ajoutent de très nombreuses séances externes, dont une vingtaine à l'USP, presque autant à Lausanne (Agora, Agri, AGIR). Séances, conférences et cours à Courtemelon, participation à de nombreuses assemblées, activités d'information, nombreuses tâches administratives, tout cela commence de dépasser les capacités de notre secrétariat. Avec un dispositif modeste, nous nous efforçons de répondre le mieux possible aux attentes du monde paysan jurassien.

Afin de permettre à Jacques Maître d'assumer son mandat de gérant de l'Ajapi et de concrétiser le projet "Agrisano", le bureau l'a déchargé de la plupart de ses autres tâches, hormis les assurances rurales et le secrétariat de la Commission transfrontalière. Mme Liliane Varrin-Chêne a été engagée à env. un mi-temps pour l'assister dans le secteur Agrisano. La plupart des autres tâches de la Chambre d'agriculture incombent au secrétaire général. Nos bureaux de Courfaivre sont exigus et mal équipés; le secrétariat est surchargé. Selon le développement des services (Centrales, Ajapi, Agrisano, notamment), une réorganisation sera nécessaire à relativement court terme. Mais tout cela est aussi conditionné par des moyens financiers limités.

En 1995, de nombreuses séances et démarches ont été consacrées à la restructuration des organisations suisse et romande ainsi qu'à la politique agricole et au suivi d'une actualité fertile en événements. Des efforts importants ont été consentis pour assumer aussi bien que possible toutes ces sollicitations.

Au fil de l'actualité ...

Paiements directs et pâturages. Au début de 1995, l'Office fédéral de l'agriculturel (OFAG) justifiait la réduction de 50 % des paiements directs sur les pâturages par un ré-équilibrage avec les contributions d'estivage. Nous avons aussitôt réagi contre ce nivellement par le bas et posé en détail le problème des pâturages communautaires attenants, qui représentent des milliers d'hectares, notamment aux Franches-Montagnes, et qui ne sont pas inclus dans le système de compensation. Ce dossier a suscité de nombreuses démarches, mais n'a pas encore trouvé de solution. Les pâturages communautaires attenants reçoivent une contribution d'env. 250,- Fr/Ha alors que la contribution pour les autres pâturages attenants, en PI, se monte à plus de 800,- Fr/Ha. Cette situation doit être corrigée.

Boues d'épuration. Nous nous sommes opposés à l'apport de boues d'épuration provenant de la ville de Zurich. Même s'il y a momentanément un avantage économique, les nuisances sont telles (pollution des sols par les métaux lourds, image de marque, notamment) que notre agriculture pâtirait durablement des conséquences. L'agriculture jurassienne veut bien recycler les boues dûment contrôlées de nos stations, mais pas celles des grandes agglomérations suisses. Nous demandons instamment que des mesures soient prises par le Canton pour interrompre les apports de boues provenant d'autres cantons.

Fiscalité. Bien que l'abandon de la taxation par normes ait réduit notre champ d'intervention dans le domaine fiscal, nous suivons néanmoins la situation. Quelques démarches ont été faites auprès des services cantonaux compétents. Nous souhaitons une pratique transparente et une meilleure considération des spécificités agricoles.

Betteraves sucrières. Dès que nous avons appris qu'un important contingent supplémentaire allait être libéré, nous avons constitué un groupe de travail, qui a élaboré un dossier complet et l'a défendu auprès des instances concernées. Nous avons pu compter sur l'appui de nos parlementaires fédéraux et des autorités cantonales.

La répartition fondée sur la distance aux Sucreries est jugée inadmissible. Ou ce dossier trouvera une solution satisfaisante, ou il défraiera la chronique en 1996.

Situation du marché de la viande. Le marché du porc s'est effondré dès le mois d'août et celui du gros bétail dès octobre. Cette situation a suscité plusieurs manifestations paysannes, en partie spontanées. Ces problèmes nous ont constamment préoccupés et nous avons entrepris de nombreuses démarches. Le marché est destabilisé par des importations incontrôlées et par une offre excédentaire (surtout pour les bovins). Il faut adapter l'offre à la demande, mais cela présuppose une protection fiable à la frontière. Il n'est pas admissible non plus que les distributeurs abusent de la situation. Les manifestations ont été efficaces. Des pourparlers ont lieu et des mesures sont prises. Il s'agit maintenant de réduire l'offre : moyennant une protection fiable à la frontière, c'est la condition sine qua non pour que les prix remontent.

Améliorations foncières. Le Canton doit revoir sa politique en la matière (programme, financement), afin que les AF nécessaires ne soient pas reportées au-delà de l'an 2010, créant une inégalité de chances entre les agriculteurs. Diverses démarches ont été faites dans ce sens.

Représentations. Nous sommes intervenus plus ou moins directement pour diverses représentations : à la Commission des crédits agricoles, au Comité de la Fédération laitière, au Conseil de l'Assurance-grêle, au Comité d'organisation du centenaire de l'Ecole d'agriculture.

Consultations, information. Nous avons pris position sur divers objets en consultation, dont une révision de l'ordonnance sur la protection des animaux, jugée nettement excessive et sur la révision de la loi cantonale sur la formation professionnelle. Nous nous efforçons aussi d'informer le mieux possible les agriculteurs et la population, par la presse professionnelle ou régionale, le brunch, diverses manifestations et interventions.

A votre service

Notre **service de renseignements juridiques** a été exceptionnellement sollicité en 1995 : 42 agriculteurs y ont fait appel. L'opportunité nous est donnée d'analyser les motifs de ces nombreuses requêtes. Par ordre décroissant, on relève 13 demandes en relation avec des dossiers relatifs à la loi sur le bail à ferme, le nouveau droit foncier rural et les problèmes spécifiques des encrannements, 12 cas ont eu trait à des litiges de droit administratif (notamment des procédures de permis de construire), 8 demandes d'aides concernaient le contingentement laitier, 6 rendez-vous ont été accordés pour règler des dossiers liés à des associations ou de remises d'exploitations et enfin 3 requêtes portaient sur des litiges en matière fiscale.

L'**assurance globale** offerte aux employeurs agricoles du canton reste une produit très apprécié. Sur les 252 exploitations membres du contrat d'assurances, 208 emploient du personnel étranger ou suisse. Les volumes de salaire et les primes payées sont en constante hausse, soit :

Assurance	Salaire	Primes
Accidents, LAA	2'378'245,–	117'866,–
Maladie Ass. de base	2'693'244,–	147'154,–
Ind. journ.	2'921'963,–	
Caisse de pensions, LPP	772'102,–	82'835,–
TOTAL PRIMES		347'855,–

AJAPI (association des agriculteurs pratiquant la production intégrée et/ou la détention en plein air des animaux) a été constituée le 23 août 1994. La CJA en assume le secrétariat (Jacques Maître). Une convention a été signée avec le Département de l'économie, au terme de laquelle, le Canton reconnait AJAPI comme organisation officielle de contrôle de la PI et de la DPA. Nanti des ces prérogatives, AJAPI a procédé au contrôle systématique des exploitations jurassiennes. Une équipe de 20 contrôleurs, tous agriculteurs praticiens, se sont remarquablement

acquittés de cette tâche. La campagne 1995/96 a été lancée au mois d'octobre 1995; des contrôles "aléatoires" sur une centaine d'exploitations ont été organisés en novembre 1995 pour les couvertures de sol.

Type de production (AJAPI 1995)	Inscriptions	Dossiers
Production intégrée	675	627
Détention en plein air	178	139

Pour l'année 1996, on enregistre les inscriptions de **945** exploitations (942 PI + 3 DPA [248 mixtes]). Cette évolution nous réjouit mais va accroître le volume de notre collaboration. AJAPI recherche des candidats agriculteurs pour assurer les contrôles dans les meilleures conditions.

Nouveau contrat-type de travail

Suite à des interventions multiples, le Gouvernement a édité un nouveau contrat-type de travail pour les employé(e)s agricoles et de maison. Rappelons que ce texte de loi régit dans le détail les droits et devoirs des partenaires au contrat de travail [employeur et employé(e)]. Nous ne pouvons, dans le cadre du présent rapport, donner en détail toutes les modifications apportées à ce texte, mais nous relevons les changements importants suivants :

Horaire de travail : moyenne de 55 heures hebdomadaires (sur l'année) - maximum 60 heures par semaine (10 heures par jour d'octobre à avril et 11 heures par jour de mai à septembre - Art. 5).

Heures supplémentaires : compensées (en temps ou en argent) à 125% dans les trois mois (art. 7)

Congés : Un jour et demi par semaine (deux dimanches par mois - art. 8) - Congés lors d'évènements particuliers (mariage, etc - art. 9)

Jours fériés : 8 jours fériés reconnus (art. 8, al. 4)

Droit au 13ème salaire : selon l'ancienneté et au prorata de la durée de l'engagement (art. 14)

Salaires minimaux (salaires mensuels nets) : 1'280.- fr pour les travailleurs non qualifiés, 1'800.- fr pour les titulaires d'un CFC (art. 13, al. 2).

Nouveau régime d'octroi de salaire en cas d'incapacité de travail : maladie et accidents (art. 18) et de service militaire (art. 19).

Litiges : Tribunal des prud'hommes (art. 31).

Loi sur l'assurance maladie **(LAMal)** - AGRISANO

Pour une majorité de gens, la nouvelle LAMal se traduit par une hausse massive des primes. Le Jura ne déroge pas à cette règle. L'abrogation des contrats collectifs et l'extension des prestations dans l'assurance de base sont les deux raisons principales de ces augmentations.

Nous ne saurions trop inviter les agriculteurs à prendre des dispositions pour réduire leurs primes d'assurance maladie, par exemple :

- en adoptant des franchises de fr. 300.- pour les adultes et 150.- pour les enfants (dès l'âge de 5 ans)
- en assurant des indemnités journalières avec des délais d'attente
- en demandant des franchises sur les assurances complémentaires d'hospitalisation (chambre demi-privée ou privée)
- en supprimant les assurances complémentaires d'hospitalisation (chambre commune dans toute la Suisse). Cette prestation n'est que rarement judicieuse.
- en supprimant les assurances (inutiles) des capitaux en cas de décès et d'invalidité par accident.
- en demandant des offres à plusieurs caisses-maladie pour comparer non seulement les primes mais (et surtout) les prestations offertes.

En 1992, prévoyant les effets ravageurs de la nouvelle loi, l'Union suisse des paysans a décidé de constituer et de gérer sa propre caisse-maladie. Créée sous l'égide de la Fondation de prévoyance de l'agriculture, elle a été enregistrée sous la dénomination de AGRISANO. Depuis 1992, elle assure les 114 employés agricoles affiliés au contrat de l'assurance globale de la CJA. Notre secrétariat a lancé une campagne d'adhésion à AGRISANO. On constate un grand immobilisme dans les affiliations : les gens restent dans leur caisse-maladie, ils semblent craindre des réductions de prestations.

AGRISANO leur garantit le libre passage intégral !

Si l'on compare les primes des diverses caisses actives dans le défunt contrat collectif de l'USP (canton du Jura), on constate que les primes d'AGRISANO sont tout à fait attractives, à l'exception de la prime pour les enfants. Nous avons demandé avec force à AGRISANO de revoir la prime enfants à la baisse.

Caisse maladie	Primes mensuelles - catégories d'assurés			
	Adultes dès 19 ans M+A	M	Jeunes 18-25 ans M+A	Enfants 0-18 ans M+A
Chrétienne sociale	182,--	169,20	136,50	63,70
VISANA*	185,--	176,20	120,30	64,80
Helvetia	214,40	203,60	107,25	53,65
Intras	190,--	181,--	142,85	57,75
KFW	214,90	202,--	107,60	53,80
Concordia	185,70	175,20	130,10	52,--
AGRISANO	**175,--**	**157,50**	**122,50**	**68,--**

* VISANA = Grütli + Evidenzia + Caisse Maladie Bernoise

M+A = Maladie et accidents - M = maladie (accidents exclus)

A noter que toutes les caisses, proposent des franchises échelonnées auxquelles correspondent des réductions de primes.

Franchise	Adultes et jeunes	Enfants	Réduction
Ordinaire	150,-	---,-	--,--
	300,-	xxx	10%
	600,-	150,-	20%
	1'200,-	300,-	35%
	1'500,-	375,-	40%

Aux franchises, s'ajoute la participation aux frais (10%, mais au maximum fr. 600,- par an pour les adultes et les jeunes et fr. 300.- pour les enfants [au maximum 600.-, pour plusieurs enfants]).

Enfin, lorsque vous comparerez votre prime avec celle d'AGRISANO, n'oubliez pas d'ajouter 50 à 80 francs pour une assurance (privée) d'accidents pour les journaliers et les auxiliaires.

Demandez-nous une offre, sans engagement

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1993 à 1995, par centre de réception (1995 = estimation) :

Centre de réception	1993		1994		1995	
	to.	%	to.	%	to.	%
cc Alle	13.174	72,6	11.900	64,4	14.200	66,1
Lohn/SO (estim.)	-	-	1.500	8,1	1.000	4,6
cc Courtételle	1.764	9,7	1.731	9,3	2.100	9,8
cc Delémont	1.780	9,8	1.788	9,7	2.300	10,7
cc Vicques	1.432	7,9	1.569	8,5	1.900	8,8
Total Jura	**18.150**	**100,0**	**18.488**	**100,0**	**21.500**	**100,0**

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération (y-c. germées)

Année	Centrale Jura	Total suisse	Part du Jura
	to.	to.	%
1979	9.232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	15.500	564.470	2,75
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12.913	436.350	2,96
1988	16.926	531.850	3,18
1989	20.449	624.900	3,27
1990	16.043	538.800	2,98
1991	19.196	581.100	3,30
1992	17.130	537.150	3,19
1993	18.150	576.700	3,15
1994	18.488	558.900	3,31
1995*	21.500	625.000	3,44

* estimation.

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats des campagnes de colza en 1993, 1994 et 1995

		1993	1994	1995
Contingent cantonal	Ha	710	710	705
Quantité livrée (sec)	To.	2.128,1	1.534,1	2.272,7
Rendement moyen	Kg/are	30,0	25,5	32,0
Montant brut	1000 Fr	3.934,6	2.532,5	3.750,0
Prix brut effectif	Fr./q.	184,88	167,39	169,19
Frais de condition.	Fr./q.	17,05	15,23	13,76
Nombre de livreurs*	u.	301	265	285

* Une dizaine de livreurs proviennent des cantons de BE, BL et SO.

Livraisons de colza depuis 1979, par centre de ramassage

Année	ALLE	PORRENTRUY	DELEMONT	TOTAL
	Kg	Kg	Kg	Kg
1979	723.267		129.190	852.457
1980	639.872		139.131	779.003
1981	865.200		250.860	1.116.060
1982	1.014.642		172.068	1.186.710
1983	813.572		233.736	1.047.308
1984	1.332.760		317.909	1.650.669
1985	815.500		252.690	1.068.190
1986	1.245.600		291.198	1.543.798
1987	1.745.800		329.748	2.075.548
1988	1.643.400		331.018	1.974.418
1989	1.620.091	281.677	379.805	2.281.573
1990	1.482.950	396.951	382.896	2.262.797
1991	1.418.375	464.167	415.039	2.297.581
1992	1.291.530	424.900	277.652	1.994.082
1993	1.849.647	Lohn	278.480	2.128.127
1994	1.260.610	47.291	227.233	1.535.134
1995	1.841.180	45.916	385.636	2.272.732

En 1995, il a été produit en outre 60 to. de soja et 360 to. de colza énergétique.

Des raisons d'espérer (en guise de conclusion)

Jusqu'en 1989, la politique agricole suisse était fondée sur un protectionnime important (agriculture sous cloche de protection). Le confort d'une telle politique nous empêchait de voir la dépendance inquiétante qu'elle engendrait. L'évolution du monde étant ce qu'elle est, le maintien de cette dépendance eût été irresponsable.

La réforme en cours vise à renforcer la compétitivité et la durabilité de notre agriculture, les paiements directs devant permettre de réaliser cette transition sans trop de casse, tout en rémunérant plus spécifiquement les fonctions d'intérêt général de l'agriculture.

Cette réforme implique des adaptations importantes à tous les niveaux. Dès 1996, 80 % des exploitations jurassiennes pratiquent la production intégrée. L'un des problèmes est que la baisse des prix exerce immédiatement ses effets alors que les adaptations demandent plus de temps. Une étude de la Vulg montre que les charges de structures (machines, bâtiments, endettement) grèvent lourdement les exploitations jurassiennes. Mais cela représente aussi une possibilité importante d'améliorer la situation, par une meilleure maîtrise des coûts.

Depuis dix ans, le produit brut de l'agriculture jurassienne se maintient à peu près au même niveau (autour de 240-250 mio. de francs), bien que la répartition entre exploitations et productions change un peu. Ce facteur est fondamental : si le produit brut se maintient, l'évolution des structures et la réduction des coûts permettront à notre agriculture d'assumer son destin.

La réforme en cours est exigeante en capacité d'adaptation. On ne saurait prétendre cependant que l'Etat abandonne l'agriculture à son sort. Il s'agit dès lors de trouver de nouveaux équilibres entre divers facteurs. Dans ce contexte, l'agriculture jurassienne dispose de nombreux atouts. Moyennant la préservation d'un état d'esprit positif et solidaire, nous sommes persuadés que notre agriculture saura relever ces défis.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1996

Pour 1996, le programme d'activité de la CJA comporte notamment les accents suivants :

Politique agricole fédérale : suivre tout ce qui se passe et défendre les intérêts de l'agriculture jurassienne. Nouvel article constitutionnel sur l'agriculture (vot. en juin ou septembre 96), P.A. 2002 (débats parlementaires, ordonnances d'application), autres questions.

Politique cantonale : mise en oeuvre du décret sur le développement rural, commission des labels, loi sur la formation professionelle, améliorations foncières, application de mesures, fiscalité, etc.

Problèmes particuliers : opposition aux apports de boues extérieurs, paiements directs et pâturages, contingents de betteraves, centenaire de l'Ecole d'agriculture du Jura et de l'Union suisse des paysans (en 1997).

Représentations : représentation jurassienne à l'USP et à AGORA (nouveaux statuts); conférence de coordination; collaboration avec d'autres organisations.

Relations publiques : participation à l'agence AGIR, brunch, presse : Agri, presse régionale, autres; brunch à la ferme; collaboration transfrontalière, etc.

Organisation du secrétariat : assumer le développement d'Agrisano dans le Jura; coordination avec l'Ajapi; mise en place d'une permanence téléphonique (le matin); Centrale des blés et des oléagineux; assurances diverses; autres services et collaborations.

Actualité : une part importante de notre activité est déterminée par l'actualité. La situation du marché du bétail de boucherie et du revenu agricole nous préoccupent tout particulièrement, de même que l'information des agriculteurs.

Pour le reste, nous prendrons toute mesure utile à la promotion et à la défense des intérêts de l'agriculture jurassienne.

4. COMPTES 1995 et BUDGET 1996

4.1. Compte de pertes et profits

Produits :

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des fédérations (Toni Bâle + Berne, Fenaco)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat (centrales, Ajapi, assurances, Agri, divers)
- Intérêts

Total des produits

Charges :

- Frais de séances (assemblée, comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs et divers (fournitures, matériel, imprimés, service juridique, impôts, assurances, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphones, fax
- Location du bureau, nettoyages, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Amortissements sur mobilier (resp. acquisitions)

Total des charges

(Excédents de charges)

- * -

Budget 1995 Fr.	Comptes 1995 Fr.	Budget 1996 Fr.
6.500,--	6.320,--	6.400,--
42.000,--	40.416,--	42.000,--
45.000,--	51.468,40	45.000,--
18.000,--	18.110,--	15.000,--
500,--	750,--	600,--
170.000,--	173.400,65	190.000,--
11.000,--	10.170,65	5.000,--
293.000,--	**300.635,70**	**304.000,--**
25.000,--	21.966,45	20.000,--
235.000,--	235.578,--	275.000,--
10.500,--	10.707,20	12.000,--
11.000,--	11.993,60	13.000,--
8.000,--	8.093,15	9.000,--
6.500,--	6.870,65	7.000,--
7.000,--	5.319,30	4.000,--
5.000,--	4.000,--	4.000,--
308.000,--	**304.528,35**	**344.000,--**
(15.000,--)	(3.892,65)	(40.000,--)

- * -

4.2. Bilans

	ACTIFS Fr.	PASSIFS Fr.	
Bilan au 1.1.95			
Caisse	192,20	29.867,30	Transitoires
CCP	12.493,50	70.000,--	Fonds de réserve
Banque	139.086,45	71.909,85	Capital
Ajapi-Prêt	20.000,--		
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
Totaux	**171.777,15**	**171.777,15**	
Bilan au 31.12.95			
Caisse	128,75	35.262,80	Transitoires
CCP	7.136,90	70.000,--	Fonds de réserve
Banque	151.009,35	68.017,20	Capital
Ajapi-Prêt	15.000,--		
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
Totaux	**173.280,--**	**173.280,--**	

4.3. Modification de la fortune

	Fr.
- Fortune au début de l'exercice	141.909,85
- Fortune à la fin de l'exercice	138.017,20
- **Diminution de la fortune**	**3.892,65**

- * -

4.4. Contributions professionnelles en 1995

Le décompte des contributions professionnelles se présente comme suit pour l'exercice 1995 :

Contributions	Budget 1995 Fr.	Comptes 1995 Fr.
Contrib. des producteurs de lait (0,16 ct par kg de lait)	120.000,--	123.173,45
Contrib. des non-producteurs de lait (Fr./Ha, resp. Fr./UGB)	10.000,--	10.794,95
Contributions totales	**130.000,--**	**133.968,40**
Répartition		
Union suisse des paysans + FSASR	57.500,--	57.500,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--
Chambre d'agriculture (solde figurant dans les comptes)	47.500,--	51.468,40
Répartition totale	**130.000,--**	**133.968,40**

4.5. Fonds de solidarité - exercice 1995

	Doit Fr.	Avoir Fr.
Bilan d'entrée au 1.1.95	99.475,90	
Dotation 1995, FPAS Brougg	22.230,45	
Intérêts bruts et placements	1.543,10	
Contrib. au Service de dépannage		15.000,--
Autres contributions (un. incendie)		500,--
Impôts anticipés et frais bancaires		488,05
Versement à la CJA (ex. 1996)		6.160,--
Bilan de sortie au 31.12.1995		101.101,40
Balance	**123.249,45**	**123.249,45**

4.6. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation pour l'année 1995. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat se solde par un déficit de Fr. 3.892,65 imputé en diminution du compte "Capital". Le budget prévoyait un déficit de 15.000 francs. Fondé sur des ressources globalement stables, le budget 1996 prévoit un déficit de Fr. 40.000,-. Cela est dû essentiellement au projet Agrisano, qui requiert une longue période de développement. Cette situation implique un suivi attentif des perspectives financières liées à ce projet.

Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde actif se monte à Fr. 101.101,40 au 31.12.95. Ce Fonds sera maintenu autour de 100.000 Fr, la différence étant imputée au compte général.

La Commission de vérification remercie sincèrement MM. Blaise Oriet et Jacques Maître ainsi que Mme Christiane Girardin pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1995 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 2 février 1996.

Les vérificateurs :

Dominique Paupe — *Jean-François Schaffner*

Marc Arn

Bernard Seeger — *Bernard Varrin*

5. Paiements directs (état 1996 - fr/unité et an)

		ZGC+ZIE	Z Interm.	Z Préalp.	Z Mont I	Z Mont II	Z Mont III
1.	PD compensatoires (31 a) LAgr)						
a.	PD complémentaires (ha)	3'000,-	3'500,-	3'500,-	4'000,-	4'000,-	4'000,-
b.	Contrib. détenteurs (expl)	2'700,-	2'700,-	2'700,-	2'700,-	2'700,-	2'700,-
c.	Contr. surf. base (ha)	380,-	380,-	380,-	380,-	380,-	380,-
	herbages (ha)	290,-	290,-	260,-	240,-	220,-	200,-
2.	Contr. prest. écolo. (31 b) LAgr)						
a.	Prairies extens. (ha)	1'200,-	1'200,-	1'200,-	700,-	700,-	450,-
b.	Prairies peu int. (ha)	650,-	650,-	650,-	450,-	450,-	300,-
c.	P. ext / TA gelée (ha)	3'000,-	3'000,-	3'000,-	xxxx	xxxx	xxxx
d.	Fruitiers haute tige (u)	15,-	15,-	15,-	15,-	15,-	15,-

	PI	Bio		DPA	SST
Cultures spéciales	1'200,-	1'800,-	Bovins + UGBFG (UGB)	120,-	60,-
Autres Terres Ouvertes (ha)	800,-	1'400,-	Porcs (UGB, 1997 !)	180,-	90,-
Autre Surf. Agr. Utile (ha)	430,-	530,-	Volaille (UGB)	240,-	120,-

Commentaires, légende, explications: contr. surface 31a) : max. 50 Ha; contrib. pâturages = 65 %.

La prime 31b) est payée à 100% pour les 50 premiers ha, puis est réduite de moitié pour les ha en plus.

Un supplément d'exploitation de 25% mais au maximum fr. 2'000.- est versé aux exploitations engageant les programmes PI ou Bio sur l'ensemble du domaine.

SST = Système de stabulation particulièrement respectueux des animaux (éclairage naturel, stabulation libre, poulailler avec litière, caillebotis intégral interdit, etc).

Deux graphiques révélateurs

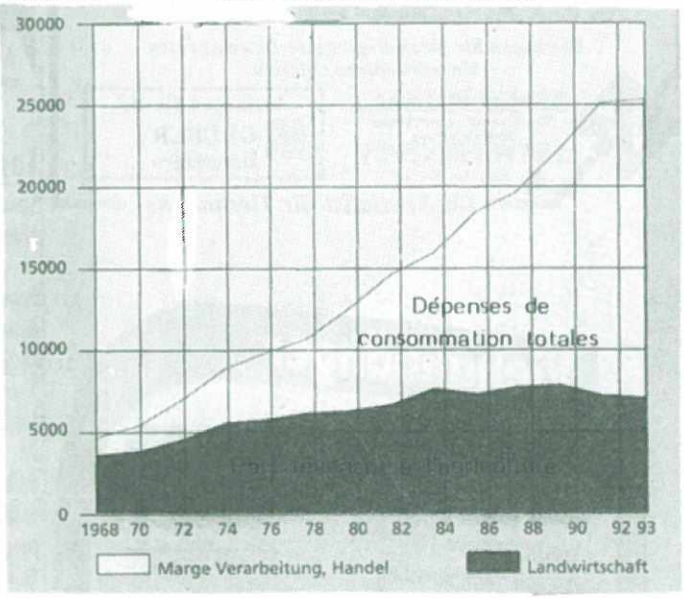

Part des dépenses totales de consommation revenant à l'agriculture. Source : Bauernzeitung, 14.10.94
La baisse des prix agricoles n'a plus qu'une influence résiduelle sur les dépenses totales de consommation.

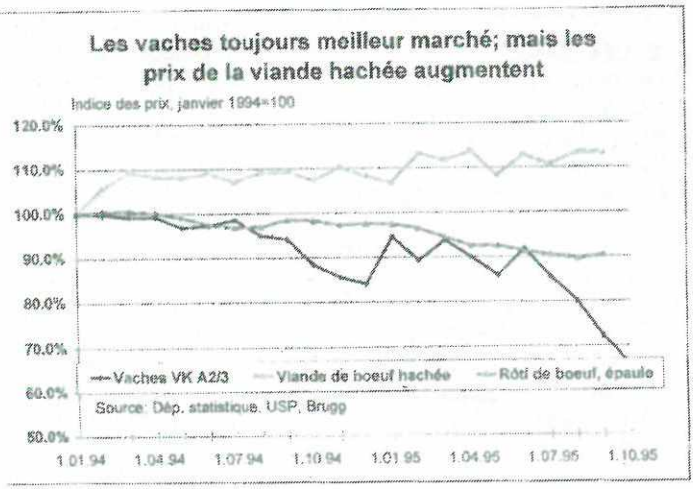

Source : Agri, 25.11.95.

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Commission de vérification des comptes

MM. Jean-François Schaffner, agriculteur, Bourrignon; Marc Arn, directeur, Le Noirmont, Dominique Paupe, agriculteur, Epiquerez; Bernard Seeger, directeur, Develier; Bernard Varrin, directeur, Courgenay

Commission transfrontalière

MM. Fritz Stegmann, Boncourt, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Robert Frund, Courgenay (Communauté de Travail du Jura); Eric Amez-Droz, Bassecourt; Maurice Chalmey, Alle; Jean Chêne, Damvant; Roger Gury, Beurnevésin; Roland Hügli, Miécourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

Délégués jurassiens

Union Suisse des Paysans : au **comité directeur**, M. Blaise Oriet, Delémont; au **grand comité**, MM. Jean Chêne, Damvant et Blaise Oriet. **Onze** délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'**assemblée des délégués.**

Au **comité de AGORA (anc. FSASR)** : MM. Jean-François Roth, Ministre DE, Courtételle et Claude Ackermann, Bourrignon.

Au **comité du Groupement suisse pour la population de montagne** : M. Henri Cuttat, Rossemaison.

Au **comité de l'AGRI** : M. Claude Ackermann, Bourrignon

Adresse du secrétariat administratif

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE
Case postale 100
2853 COURFAIVRE
Tél : 066/ 56.71.44. - 066/ 56.88.08
Téléfax : 066/ 56.78.71.

la caisse maladie de l'agriculture!

AGRISANO

krankenkasse caisse maladie cassa malattia

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

5	Sociétés régionales d'agriculture
6	Associations de dames paysannes
60	Sociétés de laiterie
8	Coopératives (associations) agricoles
3	Centres collecteurs de céréales
9	Organisations de l'élevage chevalin
5	Fédérations de l'élevage bovin
41	Syndicats d'élevage bovin
10	Syndicats d'élevage du menu bétail
3	Groupements d'aviculture
2	Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole d'Ajoie
Association des fermiers JB + JU + NE
Assoc. des groupes d'études en agric. et en économie familiale
Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
Association des jeunes éleveurs de la race tachetée rouge
Association des planteurs de tabac d'Ajoie
Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont et env.
ASETA, section jurassienne
Association des sociétés de cavalerie du Jura
Association jurassienne pour l'agriculture biologique
COPAMAC, Coop. d'achat de matériel de construction
CUMAB, Coop. d'utilisation de matériel betteravier
Fédération d'apiculture du Jura
Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
Fête des paysans jurassiens
Groupement des maîtres agriculteurs du Jura
JURANICO, Coop. agr. pour l'écoulement des animaux
Service de dépannage agricole du Jura
Société des anciens élèves de l'IAJ Courtemelon
Société cantonale d'horticulture
Société jurassienne des propriétaires de silos
Société jurassienne de testage par insémination
Société des vétérinaires jurassiens
SSJ, Société des sélectionneurs jurassiens
SUCRACHARGE, Coop. de chargement des betteraves
Syndicat paysan des Franches-Montagnes
Union des moulins du Jura
Union des producteurs suisses, section Jura

180 ORGANISATIONS MEMBRES